

LE TEMPS

Le 2e pilier ne tient plus ses promesses

Emmanuel Garessus
et Servan Peca

> Retraites

Une réflexion sur une réforme du système de prévoyance est imminente

> Le cadre initial n'est plus adapté aux données financière et démographique actuelles

> Revue des maux et des remèdes

Officiellement, personne n'en parle vraiment. Mais en coulisses, le constat des professionnels est limpide: le deuxième pilier ne tient plus. Les bases de cette forme de capitalisation paritaire entre employés et employeurs, censée venir compléter le système de répartition qui finance l'AVS (le 1er pilier) et ainsi garantir 60% de son dernier salaire à un retraité, sont grandement fragilisées. Ce régime a donc besoin d'être adapté aux nouvelles données, démographique et financière.

Le mois prochain, le Conseil fédéral recevra un rapport des mains de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). En atten-

dant ce document qui regroupera tout un ensemble de propositions de réformes du 2e pilier, revue des maux, des diagnostics et des remèdes préconisés.

■ Rendements insuffisants

Les marchés financiers offrent de moins en moins de possibilités de placements à des institutions de prévoyance censées afficher un profil de risque plutôt modéré. Celui que l'on appelle le troisième cotisant n'en est plus vraiment un. Voilà une décennie au moins que les attentes des caisses sont dé-

çues. En 2011, il n'aura, une nouvelle fois, pas permis de générer des rendements suffisants pour répondre aux attentes. A fin octobre, UBS évaluait la performance des placements des caisses de pension à -1,33%. Cette moyenne devrait rester négative pour l'année entière. Et pour 2012, l'incertitude demeure.

■ Sol réglementaire instable

A peine les caisses de pension achèvent-elles les aménagements découlant de «la réforme structurelle» – qui régit l'organisation, la gouvernance ou encore la transparence des institutions, mais qui provoque des coûts supplémentaires de fonctionnement – qu'elles vont devoir s'adapter à deux autres changements réglementaires.

A partir du 1er janvier prochain, elles seront tenues d'appliquer un taux technique de référence de maximum de 3,5%. Alors que Complementa estime qu'en

moyenne, les entités publiques emploient actuellement un taux technique de 3,75%. En d'autres termes, la majorité des institutions vont devoir abaisser leurs attentes de rendements futurs. Cela pèsera mécaniquement sur leur degré de couverture.

Jérôme Cosandey, d'Avenir Suisse, a calculé qu'un taux technique abaissé de 0,5% peut réduire un taux de couverture de cinq points de pourcentage. A la fin de septembre, ceux-ci se situaient déjà en moyenne suisse à 94,7%, selon Swisscanto. Et à seulement 88,2% dans les caisses publiques. Quand les institutions privées sont proches de l'équilibre.

Selon le directeur financier du groupe Bâloise, German Egloff, «la situation serait même pire si les caisses de pension utilisaient les critères de solvabilité des assureurs privés (*Swiss Solvency Test*)». Dans ce cas, «leur taux de couverture pourrait tomber à 10 ou 20%», explique-t-il, regrettant par ailleurs que «les assureurs et les caisses de pension soient jugés, pour les mêmes activités, par des autorités différentes et selon des règles différentes».

L'autre évolution réglementaire à venir concerne les tables de mortalité. L'utilisation des tables dites de «période» plutôt que celles de «génération» vise à mieux adapter les modèles mathématiques à la réalité actuelle. Mais elle se traduira par une détérioration de cinq points supplémentaires des taux de couverture, selon les estimations d'Avenir Suisse.

Outre ces ajustements imminents, personne ne s'étonnerait si la question de l'adaptation du taux de conversion (actuellement à 6,95% pour les hommes 6,9% pour les femmes) devait ressurgir dans les travées parlementaires à Berne. Et ce, même si elle a été refusée par le peuple pas plus tard que l'année dernière.

■ Engagements intenables

Car c'est autant la faiblesse des rendements que la capacité des caisses à répondre à leurs engagements qui suscite aujourd'hui le débat. Le taux d'intérêt minimum pour 2012 vient d'être abaissé à 1,5% par le Conseil fédéral. Insuffisant, selon l'Association suisse d'assurances (ASA). «C'est un pas dans la bonne direction. Mais l'occasion n'a pas été saisie pour donner un signal fort en faveur de la sécurité financière de la prévoyance professionnelle en fixant un taux de 1%.» L'ASA rappelle aussi que l'intérêt minimal garanti cumulé depuis six ans s'est élevé à 13,6%. Tandis que la performance cumulée des institutions de prévoyance a atteint, avec peine, 4,8%.

Pascal Frei, associé de PPC Metrics, une société de conseil pour

les investisseurs institutionnels, est d'avis que se voiler la face n'est plus possible. «Même si cela n'est pas populaire, il faut cesser de promettre un niveau de prestations qui n'est pas finançable, il en va de la pérennité du système de prévoyance.» La baisse imposée du taux technique va dans ce sens, estime-t-il. Il aura le grand mérite de «réajuster les promesses».

Les spécialistes s'accordent: la situation actuelle est sérieuse. Mais elle n'est pas catastrophique. Le problème ne peut toutefois pas être négligé en attendant des jours meilleurs. «Le secteur va profiter de l'expérience des crises de 2002 et du début de 2009», observe Graziano Lusenti, du cabinet de conseil Lusenti Partners, à Nyon.

■ Prise de conscience

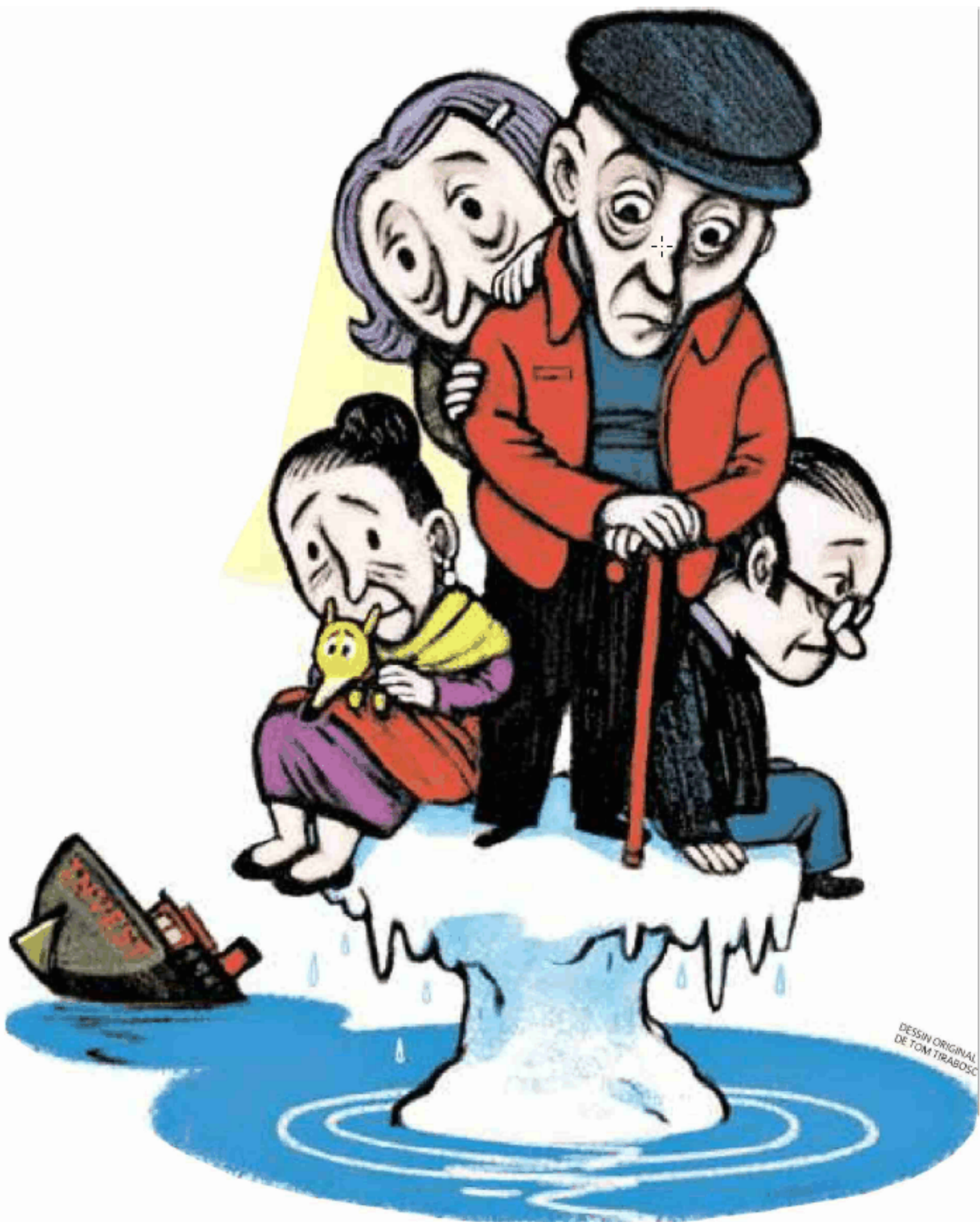
«A l'époque, un climat de fin du monde prévalait, poursuit le spécialiste. Aujourd'hui, les institutions de prévoyance sont conscientes de la nécessité de se pencher sur leur budget de risques (à court et à long terme), de redéfinir l'équilibre entre les engagements et les placements, de réduire certaines prestations – ce qui était encore un tabou il n'y a pas si longtemps. Beaucoup de responsables d'institutions, mais aussi les employeurs et les assu-

rés, ont compris que les temps ont changé, qu'on est entré dans une période de vaches maigres.»

En outre, «le système actuel a été bâti sur des bases de rendements pour les dix années précédentes qui sont complètement différentes d'aujourd'hui», ajoute Olivier Ferrari, de la société Coninco, à Vevey. A l'époque, l'inflation était d'environ 3%, les taux des obligations de la Confédération de plus de 4% et le rendement des actions de 8%. Or depuis dix ans, l'inflation est quasi nulle et les taux de la Confédération à moins de 1%. «Les conditions initiales ont

disparu et ne reviendront plus. La redéfinition de la LPP promet d'être douloureuse», annonce le fondateur et président du bureau de conseil aux institutionnels. Car ceux qui «se battent pour le maintien des acquis oublient que le système a été pensé pour offrir un revenu de substitution aux affiliés, et non pas pour les enrichir», conclut Olivier Ferrari.

Pour Pascal Frei, de PPC Metrics, une «prise de conscience est nécessaire». Une réflexion politique sur l'âge du départ à la retraite est inévitable, selon lui. Parce que le capital accumulé ne suffit plus à financer une retraite de plus en plus longue.



DESSIN ORIGINAL
DE TOM TIRABOSC